Image not found or type unknown

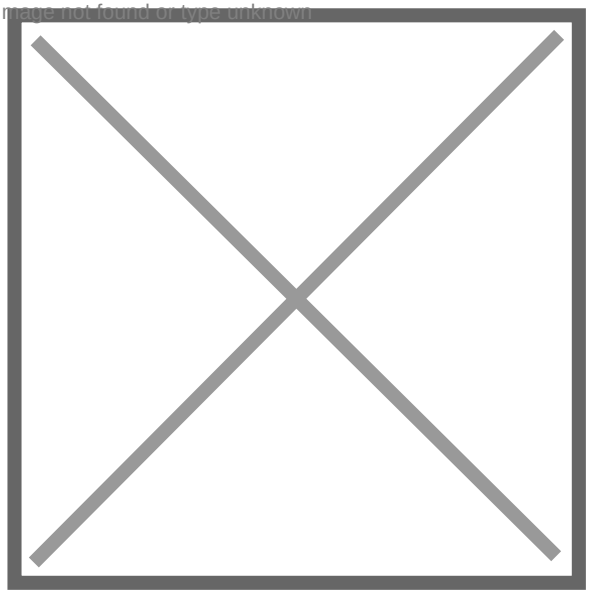

Tous mes droits sur mon viager

Par **eihpos 54**, le **28/04/2015** à **13:04**

j'ai acheté une maison en viager il y a 15 ans à une personne avec 4 enfants. Quels sont les droits de ces derniers (tous majeures),en cas de décès je voudrais savoir si la maison m’appartient des le 1er jour du décès du propriétaire car la famille de ce dernier nous cause des problèmes. Qui devra vider la maison qui est devenue une vraie poubelle. Merci d'avance, cordialement

Par **aguesseau**, le **28/04/2015** à **13:32**

bjr,
je suis surpris que vous ne connaissiez pas les conditions et modalités d'un achat en viager.
il existe le viager libre et le viager occupé.
si vous avez acheté en viager occupé, vous êtes propriétaire dès l'achat seul le paiement de la rente est à titre viager, les réparations et l'entretien courant sont à la charge du crédirentier.
le droit d'occupation du crédirentier cesse dès son décès.
cdt

Par **goofyto8**, le **30/04/2015** à **21:22**

Bonsoir,

[citation]j'ai acheté une maison en viager il y a 15 ans à une personne avec 4 enfants. ...car la

famille de ce dernier nous cause des problèmes. [/citation]

C'est normal qu'ils vous causent des ennuis car il est fortement déconseillé à quelqu'un qui a des descendants directs (enfants) de vendre en viager.
Ces derniers peuvent se considérer comme déshérités.

[citation] Quels sont les droits de ces derniers (tous majeures)[/citation]

A son décès, vous n'aurez plus à payer la rente viagère mais comme on vous l'a dit
vous êtes réellement propriétaire depuis 15 ans.
Considérez que celui qui vous a vendu est actuellement comme un simple locataire que vous ne pouvez pas expulser tant qu'il vit !.
Il faut vérifier dans votre titre notarié si vous avez consenti un droit d'usage et d'habitation à la personne qui vous a vendu , jusqu'à la date de son décès et si lui-même ne louait pas sa maison aux enfants ....car dans ce cas vous vous trouveriez avec des locataires.

[citation]Qui devra vider la maison qui est devenue une vraie poubelle. [/citation]
malheureusement ce sera vous car il n'y a aucune loi qui oblige les enfants à le faire.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés